

**AVANT-PROJET DE DÉCLARATION DU FORUM
PARLEMENTAIRE POUR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU
DÉVELOPPEMENT**

16 mars 2002

Nous, Parlementaires du monde entier, convenons que, dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu à Monterrey, Mexique, du 18 au 22 mars 2002, devons exprimer notre position sur le thème de la Conférence.

Nous, Parlementaires du monde entier, convenons pleinement que l'un des objectifs principaux dans le monde actuel est le combat contre la pauvreté et garantir une croissance économique soutenue, qui entraîne une progression du bien-être de la société, pour tous les pays dans le monde. Nous considérons qu'il est temps de combler le fossé existant, toujours plus large, des conditions de vie entre pays développés et pays en développement.

Pendant les dernières années, la mondialisation a forcé un grand nombre de pays faire d'importantes réformes structurelles, qui ont contribué à améliorer leurs variables macro-économiques, obtenant des réductions importantes des indices de l'inflation et du déficit public. Néanmoins, dans bien des pays ces mesures n'ont été pas exprimées en augmentation du niveau de vie de la population, ni de la création des systèmes productifs modernes et efficaces, ni de la génération des meilleurs travaux. Au contraire, dans quelques pays il existe maintenant une plus grande polarisation de la répartition du revenu, combinée aux indices croissants de la pauvreté et du chômage ainsi qu'une augmentation de la dette gouvernementale externe et interne, cette situation met en péril non seulement le développement futur mais aussi la stabilité sociale.

En outre, en raison du processus de globalisation et de l'ouverture progressive des frontières, les pays en développement détruisent leur capacité nationale de protagoniste dans les secteurs stratégiques ou importants de leur vie nationale, qui est due, entre autres raisons, à la difficulté d'accéder au financement concurrentiel, par opposition à la disponibilité au capital des entreprises transnationales.

Nous sommes certains que la Conférence internationale sur le financement du développement représente une occasion unique pour convenir des stratégies et des politiques qui peuvent contribuer à un monde plus prospère et plus juste, où les différences entre les pays développés et en développement peuvent être comblées et les conditions de vie de toute la population progresser, produisant des travaux honorables, permanents et bien rémunérés, garantir l'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'alimentation pour la société tout entière.

Nous considérons que les actions que doivent développer les gouvernements à l'intérieur de leurs pays devront être complétées par d'autres à caractère multilatéral, qui contribueront à enrichir les processus internes et régionaux de développement. Pour cette raison, en tant que représentants de la société, nous, législateurs, sommes en faveur de l'adoption des mesures suivantes.

Dans le domaine national

- a) Établissement des systèmes et des équilibres fiscaux efficaces et équitables, aussi bien que les régimes de crédit, qui supportent aux petites et moyennes entreprises et renforcent la consommation interne, fondamentalement celle des groupes plus vulnérables.

- b) Renforcer les politiques économiques, de travail et sociales avec l'approche sur le genre et de celles orientées aux groupes vulnérables.
- c) Incitation à la participation nationale et des citoyens aux processus économiques et à investissement rentable.
- d) Renforcer les processus d'efficacité de l'administration publique, lutte contre la corruption et augmenter la productivité sociale.
- e) Répartition appropriée des ressources financières nationales et internationales (investissement étranger) à l'investissement rentable et à la formation pour le développement.

Dans le domaine international

- f) Égalité d'accès et conditions favorables des pays développés et de ceux qui passent par des difficultés économiques aux ressources financières internationales pour favoriser et améliorer les conditions de vie de la population en général et renforcer leurs systèmes productifs.
- g) Mettre en oeuvre des aides pour le financement et pour la réduction de la dette externe, et assistance de sa gestion, fondamentalement des pays en développement plus vulnérables aux crises économiques.
- h) Mécanismes qui contribuent à éviter la propagation des crises économiques et comment les contrecarrer, en aidant les pays qui les subissent
- i) Établissement d'un système "d'alerte avancée" qui permette de détecter et/ou d'éviter les crises économiques dans les pays vulnérables.
- j) Transformation du système financier international et organismes multilatéraux, en permettant une plus grande participation démocratique, pour les adapter aux conditions du développement.
- k) Adapter les principaux organismes financiers multilatéraux, conçues lors de la réunion de Bretton Woods il y a déjà plus de 55 ans aux besoins d'un monde plus interdépendant.
- l) Transformation du commerce international pour devenir le moteur du développement, favorisant les institutions, les politiques et les lois solides, qui empêchent des déformations de la stratégie pour le développement.

Nous, Parlementaires du monde entier, nous engageons à lancer une action parlementaire concertée pour donner la poursuite et pour favoriser la mise en place des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que pour renforcer l'échange d'information et de propositions entre les parlements nationaux, les organismes parlementaires régionaux et internationaux, les gouvernements nationaux et les organisations commerciales et financières multilatérales.

Nous, Législateurs, renforcerons notre rôle de sauvegarde de sorte que les actions des gouvernements et les pratiques des organismes financiers internationaux correspondent aux objectifs du développement social et économique, dans le cadre des attributions de chaque pouvoir législatif, dans les Constitutions de chaque pays et dans les plans nationaux guidant l'action gouvernementale.